



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hopital Avicenne

Question écrite n° 527

Texte de la question

Dans le cadre de la restructuration du service departemental de prevention et de soins aux toxicomanes, sis a l'hopital Avicenne de Bobigny (Seine-Saint-Denis), il est prevu une reduction d'environ 12 millions de francs annuels, la suppression d'equipes medicales, la suppression du financement des places en sejour familial pour les mineurs... Cette decision de la direction departementale des affaires sanitaires et sociales est scandaleuse. Sur le plan humain et medical, douze annees de travail de longue haleine des personnels de sante, et l'aide aux 2 500 personnes de la Seine-Saint-Denis qui suivent actuellement un traitement, ne peuvent etre remises en cause. La mise en oeuvre d'une telle politique s'inscrit a l'encontre des solutions indispensables pour lutter contre le fleau de la drogue : developpement des activites de prevention, ecoute, accueil et suivi des malades... M. Jean-Claude Gayssot demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, d'intervenir aupres des autorites competentes pour que ces decisions prises sans aucune concertation soient annulees, pour que ce service indispensable de prevention soit maintenu et developpe pour repondre a l'attente des toxicomanes, pour lutter concretement contre la toxicomanie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la restructuration du service departemental de lutte contre la toxicomanie situe a l'hopital Avicenne de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Cette restructuration s'averait indispensable du fait de problemes de gestion importants et surtout d'une activite de prise en charge des toxicomanes tres faible au regard des moyens consacres. Elle vise donc, en premier lieu, a augmenter les possibilites d'accueil et de consultations des toxicomanes et de leurs familles en ouvrant d'autres points d'accueil, a Montreuil notamment et, en second lieu, a disposer de moyens de controle rigoureux des depenses en regroupant l'ensemble des activites menees au sein d'un meme service. Cette reorganisation n'engendre en aucun cas une diminution de l'enveloppe departementale de credits pour la lutte contre la toxicomanie. Au contraire, celle-ci a ete largement augmentee en 1992, afin de garantir aux personnels de ce service un statut stable en confiant la gestion de tout le service a un hopital du departement.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 527

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1277

Réponse publiée le : 28 juin 1993, page 1809